

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour l'acquisition de matériaux en vue de la réhabilitation du ponton et de l'observatoire du Lac du Pêcher

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-CC-003 du Conseil communautaire en date du 23 février 2023 approuvant le programme d'actions du contrat « espace naturel sensible » du Lac du Pêcher et le plan de financement correspondant à sa mise en œuvre pour la période 2023-2027 ;

Considérant la nécessité de réhabiliter le ponton et l'observatoire du Lac du Pêcher ;

Considérant que les services techniques de Hautes Terres Communauté peuvent réaliser les prestations dans le cadre des travaux en régie ;

Considérant la proposition de la société MULTIBOIS ;

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2026 chapitre 011 – Charges à caractère général article 60632 – Fournitures de petit équipement ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis avec l'entreprise MULTIBOIS, située rue de la Prade ZA du Martinet 15300 MURAT, pour la réhabilitation du ponton et de l'observatoire du Lac du Pêcher, pour un montant HT de 8 998.42 € soit 10 798.11 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME